

Quelles conditions doit remplir un agent de sécurité pour être considéré comme maître-chien ?

Réponse courte

La CCT Gardiennage et Sécurité 2026-2027 ne définit pas de conditions de formation ou de certification spécifiques pour le statut de maître-chien. L'article 28 prévoit simplement qu'un agent est considéré comme maître-chien lorsqu'il **effectue une prestation accompagnée de son chien de garde, dûment ordonnée par l'employeur**. La condition essentielle est de posséder un chien de garde apte au service.

La prime maître-chien s'élève à **10 euros par jour de prestation** (non indexée), indépendamment du nombre d'heures prestées selon les règles de durée du travail applicables. Les frais de vaccination du chien sont remboursés par l'employeur sur présentation de facture. Le statut de maître-chien n'est pas permanent mais lié à l'exécution effective de prestations canines ordonnées par la hiérarchie.

Définition

Le **maître-chien** dans le secteur du gardiennage est un agent de sécurité qui exécute des missions de surveillance ou de patrouille accompagné de son chien de garde, sur ordre de l'employeur. Ce statut fonctionnel déclenche le versement d'une prime journalière forfaitaire.

Il ne correspond pas à une classification professionnelle distincte dans la grille salariale mais à un complément de rémunération lié à l'utilisation effective d'un chien dans le cadre du service.

Conditions d'exercice

Le statut de maître-chien repose sur des conditions simples définies par la CCT.

Condition	Détail
Possession d'un chien	L'agent doit posséder un chien de garde apte au service
Ordre de l'employeur	La prestation canine doit être ordonnée par l'employeur
Prestation effective	L'agent doit effectivement réaliser une prestation avec son chien
Prime	10 € par jour de prestation (non indexée)
Vaccination	Frais de vaccination remboursés sur facture
Certification spécifique	Non exigée par la CCT

Modalités pratiques

La gestion des prestations maître-chien suit un processus opérationnel.

Étape	Détail
Identifier les agents éligibles	Recenser les agents possédant un chien de garde apte
Ordonner la prestation	L'employeur donne l'ordre écrit ou documenté de prestation canine
Enregistrer les jours de prestation	Consigner chaque jour de prestation effective avec le chien
Calculer la prime	10 € x nombre de jours de prestation dans le mois
Rembourser les frais vétérinaires	Régler les vaccinations sur présentation de facture acquittée

Pratiques et recommandations

Formaliser l'ordre de prestation canine par un document écrit ou une mention dans le plan de travail mensuel, afin de disposer d'une preuve claire déclenchant le droit à la prime.

Tenir un registre des prestations canines effectuées par chaque agent, avec les dates et les sites concernés, pour assurer un calcul exact de la prime mensuelle.

Vérifier régulièrement l'aptitude du chien au service et le suivi vétérinaire, en conservant les carnets de vaccination à jour et les factures pour le remboursement.

Informer les agents concernés que la prime de 10 euros par jour n'est pas indexée et que le statut de maître-chien est lié à la prestation effective et non à la simple possession d'un chien de garde.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 28 a) CCT Gardiennage 2026-2027	Prime maître-chien de 10 €/jour de prestation (non indexée)
Art. 28 b) CCT Gardiennage 2026-2027	Remboursement des frais de vaccination sur facture
Loi modifiée du 12 novembre 2002	Cadre légal des activités privées de gardiennage et de surveillance

La CCT ne prévoit aucune obligation de formation cynophile spécifique pour le maître-chien, contrairement à ce que certaines réglementations étrangères imposent. La prime de 10 euros est forfaitaire et journalière, indépendante du nombre d'heures prestées dans la journée. Un agent qui effectue une prestation de 4 heures ou de 10 heures avec son chien perçoit le même montant.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.